

DEPARTEMENT

DE LA

Charente-Inférieure

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de ROYAN



ARRONDISSEMENT  
ROCHEFORT

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON

ROYAN

Séance du 7 JUIN 1946

193

OBJET :

HOPITAL

AVANCES

46050

NOMBRE

de Conseillers municipaux  
ayant pris part au vote :

L'an mil neuf cent quarante six le sept du mois de juin  
le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblé  
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. REGAZONI, Maire.

en session } ordinaire  
                  } extraordinaire  
                  } d'après convocations faites le 3 Juin 1946

Etaient présents : MM. REGAZONI, VEYSSIERE, ROCHÉDEREUX, DASSEUX,

JULIEN, GRUSSENMEYER, BAUDET, PEROLBAU, BOULERNE, PRUGNAUD,  
CHAZÉAUD, DOMECC, SIMON, BOUCHET, SÉLIER, CHOLLET, PROT,  
SAVIGNAC, ARRIVE, Melle RIKOSKY.

DATE

de l'affichage, à la porte  
de la mairie, du compte  
rendu de la séance :

Absents : MM. COUZINET, Mme PARIZET, MM. THOMAS, CONGE,

COUNIL, OLLIVIER.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été  
conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élec-  
tion d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. CHOLLET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été  
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Pour remédier aux difficultés de Trésorerie de l'Hôpi-  
tal, le Conseil autorise Monsieur le MAIRE à mandater les  
dépenses de l'hôpital sur le crédit ch. VIII. Art. 3 "  
Avance de trésorerie pour organisation, aménagement et fonc-  
tionnement de l'hôpital MALAKOFF et de son annexe Ste Marthe"  
dans la mesure où les ressources de l'hôpital ne permet-  
traient pas de régler les factures présentées et les salaires  
du personnel.

APPROUVÉ

*Signature*

Pour le MAIRE,

le Chef de Division Délégué.

*Signature*



*3 ex.  
Rendus le 9.7.46  
A. Pétin*

*[Lined area for minutes or notes, mostly blank with some faint markings]*

Fait et délibéré à \_\_\_\_\_  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. **Les Membres présents à la séance.**

*[Lined area for signatures of members present]*

N'ont pas signé : MM.

*[Lined area for signatures of members who did not sign]*

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote. (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêché de signer (Art. 57 de la loi municipale).

Pour extrait conforme :

Le Maire,

*M. Robedeaux*

